

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE (LOI NOTRe)

Le syndicat mixte du SCoT de Gascogne a pour mission principale l'élaboration, la révision, l'évaluation et la mise en oeuvre du SCoT de Gascogne.

Aussi les missions du syndicat mixte en 2019 tournent autour de cette mission principale. Elles ont fait l'objet d'un débat en comité syndical et vont être organisées pour l'année 2019 autour :

- de l'écriture du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT de Gascogne,
- du travail de compatibilité et d'accompagnement des communes et intercommunalités sur leurs documents et projets d'urbanisme,
- le suivi de l'élaboration du document régionale "Occitanie 2040",
- la mise en place d'un Système d'information géographique (SIG).

Pour ce faire le Syndicat emploie 4 agents à temps plein, 3 titulaires et 1 contractuel, ce qui représente un budget d'environ 195 000 €.

La cotisation pour l'année 2019, s'élève à 1,80 €/habitant, le nombre d'habitant étant déterminé par la population totale 2016 soit 185 819 hbts.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
SCOT DE GASCOGNE	460 928,32	502 865,00	963 793,32
Total	460 928,32	502 865,00	963 793,32

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

- Représentation graphique du budget principal -

